

lieu à une foule d'abus. Ce qui faisait dire à Saint-Simon : « Ceux qui sont chargés de la recherche ne sont pas nobles, mais ils font force nobles pour de l'argent ; aussi est le proverbe qu'ils en font plus qu'ils n'en défont. » (1) Il est certain que bon nombre de ceux qui furent alors condamnés comme usurpateurs de titres de noblesse, furent plus tard, c'est-à-dire dans les assemblées de noblesse de 1789, réhabilités et reconnus de noble extraction.

\*  
\* \*

Théodore, le second fils de l'auteur du *Mémoire sur les guerres civiles*, eut, de son mariage avec Madeleine de Gurin, quatre enfants, savoir :

André, né le 27 juin 1597, qui probablement mourut jeune ;

Madeleine (ou Anne), née le 27 juin 1599, mariée à Balthazar de Cusson, exempt des gardes du corps, habitant de Monistrol ;

Antoine, sieur de la Lombardière, « avocat très habile, qui, s'étant marié à Valence en Dauphiné, y exerça la charge d'avocat du Roy au présidial jusques en son décès arrivé en l'année 1669. Il avoit de grandes lumières, aussi bien que son père, et Dieu luy fit la grace de s'en mieux servir qu'eulx, puisqu'estant né dans la religion protestante ou prétendue réformée, il eut le bonheur de mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine. » (2) C'est cet Antoine Gamon qui vendit le domaine de la Lombardière à la famille Barou.

Divers documents constatent l'existence d'un Pierre de Gamon,

(1) Voir l'opuscule de M. le baron de Coston, *André de Lafaisse*, publié dans le *Bulletin d'archéologie de la Drôme* (1884-85).

(2) Manuscrits de Chomel. Cette conversion dut avoir lieu vers 1626, puisque l'abbé Filhol, t. II, p. 76, cite Gamon de la Lombardière parmi les huguenots convertis à la suite de la conférence qui eut lieu à Annonay en 1624-25 entre le ministre Vinay et le P. Jésuite Martincourt.